

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : st-amours-cssrs-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/f9bcafc6eb78531f610f85d0>

Date d'obtention : 2025-04-08 20:29:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est primordial de ne JAMAIS regarder le contenu de photos ou vidéos qui pourraient être considérés comme des photos intimes ou de la pornographies juvéniles.

La méthode d'intervention sexto se base sur un protocole simple, mais rigoureux. En suivant les étapes et l'aide-mémoire présentés dans le guide d'intervention sexto, nous pourrions recueillir les informations adéquates afin d'intervenir de façon appropriée et de soutenir la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus à l'aise d'aborder le sujet des sextos avec les jeunes. Je me sens plus outillé à parler des "conséquences" possibles et des différents protocoles en place afin de protéger les élèves.

Je me sens plus en confiance aussi de recevoir un ou une élève dans mon bureau qui veut me parler de sexto ou de partage d'images à connotation sexuelle. Je vais savoir vers quel protocole me tourner et comment intervenir face à une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer que les élèves ne me montrent pas les photos et images.

Je vais m'assurer d'intervenir avec bienveillance auprès de tous les jeunes concernés, mais particulièrement auprès de l'auteur du signalement et de la jeune victime (c'est-à-dire, m'assurer de posant des questions ouvertes et sans jugement, d'adopter un ton réconfortant et non réprimandant.

Je vais m'assurer de confisquer les appareils électroniques appropriés des jeunes impliqués (dans le partage des images) afin de m'assurer de stopper la propagation de celles-ci, tout en demandant aux jeunes de fermer l'appareil et de le déposer dans le sac de confiscation scolaire devant lui pour qu'il voit que personne n'aura accès au contenu du dit appareil.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

